**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2019**

L’an deux mille dix-neuf le Douze Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes BOUCHET Bernadette – PALIX Dominique – PLATZ Cécile – TAVERNIER Delphine – Mrs FEROUSSIER Jean-Michel – MAURY Thierry - VIGNAL Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes BROET Sarah – MENIAUD Aline – PALAORO Andréa - Mrs BASTIDE Alain - DAGORN Jean-Luc – PETERMANN Frédéric

*Madame MENIAUD Aline donne procuration à Madame PALIX Dominique*

*Monsieur DAGORN Jean-Luc donne procuration à Madame TAVERNIER Delphine*

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme TAVERNIER Delphine

**ORDRE DU JOUR** :

* Reprise voirie lotissement le Creusansson – complément à la délibération N°03.03072019,
* Demande de subvention Région aire de jeux,
* Décision modificative,
* Développement solaire photovoltaïque sur toiture bâtiments publics,
* Mise à jour règlement intérieur,
* Plan de formation mutualisé,
* Maitrise d’œuvre travaux les Grads,
* Redevance occupation du domaine public réseau Orange,
* Tarif prêt salle association St Lager Bressac,
* Questions diverses.

En ouverture de séance le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l’unanimité et un message de Mr PETERMANN sur les points portés à l’ordre du jour est lu.

Madame le Maire sollicite l’autorisation du conseil pour rajouter un point à l’ordre du jour concernant la signature de la mise à disposition des locaux de la bibliothèque à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron. Le Conseil Municipal donne son accord.

**Reprise voirie Lotissement Le Creusansson – complément à la délibération N° 03-03072019 :** Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°03.03072019 relative à la reprise de la voirie du lotissement le Creusansson.

Dans cette délibération la parcelle ZC351 d’une contenance de 282m² où se trouve le bassin de rétention des eaux pluviales a été omise.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité : ACCEPTE la rétrocession et l’intégration de la parcelle ZC351 dans le domaine public,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer les démarches administratives et à signer les actes nécessaires pour le classement et l’intégration dans le domaine public communal.

**Demande de subvention Région Aire de jeux** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet d’aménagement d’une aire de jeux sous la Mairie, les balançoires existantes étant vieillissantes, du nouveau matériel pourrait être installé.

Le choix s’est porté sur un portique nid accessible aux enfants dès l’âge de 3 ans. Le coût HT de ce matériel est de 4 300 € auquel il faut rajouter les travaux de terrassement pour 1 153,68 € HT ainsi que l’entourage en rondins de bois pour 199.75 € HT, portant le coût global à 5653.43 € HT. Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité APPROUVE ce projet,

INDIQUE que cette somme sera inscrite dans la section d’investissement du prochain budget,

SOLLICITE une subvention auprès de la Région de 50%.

**Décision Modificative N° 1 Commune** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d’établir une décision modificative, elle s’établit ainsi :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation** | **Diminution sur crédits ouverts** | **Augmentation sur crédits ouverts** |
| D 2041582 : GFP : bâtiments et installation |  | 10 700,00 € |
| **TOTAL D 204 : Subventions d’équipements versées** |  | **10 700,00 €** |
| D 21312 : Bâtiments scolaires | 10 700,00 € |  |
| **TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles** | **10 700,00 €** |  |

**Développement solaire photovoltaïque sur bâtiments publics** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal d’un projet de développement solaire photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé est favorable pour participer à ce projet.

**Mise à jour règlement intérieur Groupe Scolaire** : Madame le Maire présente au Conseil Municipal les modifications du règlement intérieur des services périscolaires du groupe scolaire Paul Manson. Ils concernent : le tarif de la garderie, l’organisation du temps périscolaire (recrutement d’un agent).

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité, APPROUVE ces modifications.

**Plan de formation mutualisé** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité de ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour la période 2019-2021.

La loi 2007 rappelle l’obligation de tout employeur public d’établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.

Le CNFPT et le Centre de Gestion de l’Ardèche ont décidé de mettre en œuvre un partenariat pour élaborer un plan de formation mutualisé pour la période 2019-2021 qui donne une priorité à la territorialisation des actions.

Quatre objectifs ont guidé la conduite de ce projet :

* Définir un cadre permettant à l’ensemble des agents de satisfaire à leurs obligations statutaires de formation,
* Identifier des besoins de formations les plus pertinents pour favoriser l’accès à la formation des agents des collectivités de moins de 50 agents,
* Anticiper les besoins de compétences et donner les moyens d’un service public efficace prenant en compte l’actualité, l’évolution de l’environnement territorial et des missions assumées par les petites collectivités,
* Accompagner les transformations territoriales et contribuer aux dynamiques de territoire.

Ces propositions d’actions pourront au cours de la période retenue faire l’objet d’adaptations en fonction des besoins spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l’actuelle proposition pour l’adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité, APPROUVE le plan de formation mutualisé tel que présenté et annexé à la présente délibération.

**Maitrise d’œuvre Travaux Les Grads** : Madame le Maire expose au Conseil Municipal la consultation pour la maitrise d’œuvre concernant l’assainissement des eaux pluviales et des eaux usées du secteur des Grads.

Quatre entreprises ont soumissionnées, la commission d’appel d’offres a retenu l’entreprise NALDEO pour un montant de 87 000 € HT. Cette mission s’étendra sur trois ans.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer le marché correspondant.

**Redevance Occupation domaine Public : réseau Orange** : Conformément au décret n°97-683 du 30 mai 1997 relatif au droit de passage sur le domaine public routier, les installations d’infrastructures de télécommunications existantes sur la commune de ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC sont les suivantes :

* Artère aérienne : 7,279 X 40 € = 291,16
* Artère souterraine : 4,695 X 30 € = 140,85
* Emprise au sol : 1,5 X 20 = 30,00

TOTAL  = 462,01

Coefficient d’actualisation : 1,35756

Total de la redevance 2019 = 627,20

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité APPROUVE ces tarifs

AUTORISE Madame le Maire à établir le titre correspondant.

**Prêt salles Associations St Lager Bressac** : Madame le Maire expose au Conseil Municipal le prêt de nos salles aux associations de St Lager Bressac pendant la période de réfection de leur salle des Fêtes. Ces prêts sont prévus jusqu’aux vacances de Noël de cette année. Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité : PROPOSE de signer une convention avec la commune de St Lager Bressac pour mise à disposition des salles.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

**Mise à disposition locaux Bibliothèque** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise à disposition à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron des biens immobiliers et mobiliers affectés au fonctionnement de la bibliothèque dans le cadre du transfert de compétence. Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition.

Du tri a été effectué et les livres sortis seront remis à des associations caritatives.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Rentrée Scolaire** : elle s’est bien déroulée et les effectifs sont en hausse 82 élèves à cette rentrée contre 74 en septembre 2018 au niveau du restaurant scolaire de plus en plus d’enfants y déjeunent.

**Maison d’Assistantes Maternelles** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création de Maison d’Assistantes Maternelles dans les locaux de la salle des Hauts de Payre. L’ouverture pourrait se faire au cours du 1er Trimestre 2020.

**Travaux voirie** : les travaux de voirie sont en cours, au niveau de la place du Côteau l’écoulement des eaux pluviales a été traitée, l’existant a été conservé et un accord a été trouvé avec le propriétaire qui subissait l’inondation de son habitation.

La VC N° 3 de Chomérac va être revêtue en enrobé permettant la jonction avec la route des Goules et permettant de gérer au mieux les eaux pluviales venant de Chazettes. Le parking prévu sur cette voie ne pourra être réalisé, il empiète sur une propriété privée. Le chemin neuf sera revêtu de Fraisat et nous sommes dans l’attente d’un chiffrage pour une imprégnation afin de stabiliser le revêtement. Au niveau du Serre des Fourches les parties les plus endommagées seront refaites en enrobé cette année et sera poursuivi en 2020.

Enfin une entreprise de travaux publics effectue le curage des fossés sur divers points de la commune.

**Téléphonie mobile** : notre commune a été sélectionnée au titre du dispositif de couverture en téléphonie mobile pour assurer une couverture du réseau 4G qui permettrait de supprimer les zones blanches et grises de notre territoire. Pour cela il est nécessaire de trouver

un site pour l’implantation d’une antenne relais sur le quartier des Boutiers ou des Gleyziers.

**Travaux Eglise** : Le bâtiment de l’église continue de se dégrader et la fissure s’est accentuée, des conseils seront demandés auprès de l’Architecte des Bâtiments de France pour prendre un éventuel arrêté de péril.

**Achat de mobilier vélo** : le Département de l’Ardèche s’engage en faveur du vélo et propose de mettre en place, à titre gratuit, des services de stationnement pour encourager la pratique du vélo. La pose du matériel restant à la charge de la collectivité. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

**Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron** : **Répartition du nombre de** **délégués siégeant au Conseil Communautaire** : Suite aux délibérations prises par les différentes collectivités (12 communes ont délibéré favorablement pour 45 délégués, 2 communes ont délibéré contre, et la commune du Teil qui est la commune la plus peuplée ne s’est pas prononcée). L’accord local, conformément à l’articleL5211-6-1 du CGCT, prévoyant qu’il doit être approuvé par la commune dont la population est la plus nombreuse, le nombre de délégués pour 2020 restera donc inchangé soit 36 délégués et un seul pour notre commune.

**Commission déchets ménagers** : une prochaine commission est prévue le Mardi 17 Septembre, les conditions financières pour continuer à utiliser la déchetterie de Privas seront étudiées.

**Courrier PLU** : un courrier a été adressé à tous les conseillers concernant la constructibilité d’une parcelle.

**Associations** : une réunion pour établir le calendrier d’utilisation des salles s’est déroulée le Mardi 10 Septembre.

**Dates à retenir** :

Prochain Conseil Municipal : Mercredi 09 Octobre à 20 H en Mairie.

Vœux du Maire : Vendredi 10 Janvier 2020 à 18 H 30 à la salle Jean Marius.

Séance levée à 22 Heures.

Fait à ST SYMPHORIEN SOUS CHOMERAC le 16 Septembre 2019,

La Secrétaire de séance,